



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

Une occasion historique pour l'UE d'interdire les fermes d'élevage d'animaux à fourrure

Plus de 1,5 million de citoyens et citoyennes européens se prononcent en faveur de l'interdiction des fermes d'élevage d'animaux à fourrure dans tous les États membres

Zurich, le 28 juin 2023 – Avec plus de 1,5 million de signatures, l'initiative citoyenne européenne (ICE) « Une Europe sans fourrure », demandant l'interdiction à l'échelle de l'UE de l'élevage et de l'abattage d'animaux pour la production de fourrure, a désormais officiellement dépassé largement le million de signatures valables requises pour une éventuelle modification de la législation. Pour l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES, ainsi que pour la Suisse, ce signal international revêt une importance particulière. En effet, récemment le Conseil fédéral a une nouvelle fois évoqué la possibilité d'interdire l'importation de produits en fourrure provenant de pays où les animaux sont maltraités.

Depuis le lancement de l'ICE en mai 2022, QUATRE PATTES a mené plusieurs enquêtes d'investigation dans des fermes d'élevage d'animaux à fourrure en Pologne et en Roumanie. Il s'agissait de faire prendre conscience de la triste réalité de cette industrie obsolète, et ce en collaboration avec plus de 80 ONG à travers l'Europe. L'objectif de l'ICE est de mettre fin à la pratique cruelle de l'élevage d'animaux à fourrure en l'interdisant dans toute l'UE. Josef Pfabigan, président du conseil d'administration de QUATRE PATTES, est fermement convaincu que les exigences de l'ICE doivent maintenant être satisfaites, appliquées et ancrées dans la législation européenne. « Il s'agit de l'une des participations démocratiques les plus réussies que nous ayons jamais vécues au niveau de l'Union européenne. Le public, ainsi que des personnalités importantes du secteur, d'organisations non gouvernementales et du monde scientifique, ont envoyé un message fort. Les fermes d'élevage d'animaux à fourrure n'ont pas de raisons d'être dans une industrie de la mode et une société modernes ». L'Union européenne est l'une des principales régions du monde productrice de fourrure. Chaque année, des millions d'animaux (principalement des visons, des renards et des chiens viverrins) sont légalement enfermés dans de petites cages et tués pour fabriquer des articles en fourrure superflus.

C'est maintenant à la Commission européenne d'écouter et de faire une proposition de loi claire qui interdirait enfin l'élevage d'animaux à fourrure et ferait en sorte que les produits à base de fourrure d'élevage appartiennent au passé sur le marché européen. « Avec les révisions à venir de la législation sur le bien-être animal, actuellement en préparation à Bruxelles, ce serait l'occasion idéale de mettre définitivement fin à cette pratique cruelle », déclare Josef Pfabigan. « QUATRE PATTES a été fondée il y a 35 ans dans le but d'interdire les fermes d'élevage d'animaux à fourrure en Autriche. Le reste de l'Union européenne rattrape aujourd'hui enfin son retard. Pour QUATRE PATTES, c'est un moment historique et un grand jour pour notre organisation ainsi que pour la communauté engagée en faveur du bien-être animal dans toute l'Europe ». Les organisateurs et organisatrices de l'ICE vont maintenant s'entretenir avec la Commission européenne, puis participer à une consultation publique au Parlement européen. Ensuite, la Commission européenne devra, avant la fin de l'année, réagir publiquement à cette initiative.



Le bien-être animal.
Dans le monde entier.

En Suisse aussi, les choses bougent

Dans notre pays aussi, des développements positifs ont été enregistrés à ce sujet. Récemment, le Conseil fédéral a annoncé qu'il envisageait d'interdire l'importation de produits en fourrure pour lesquels des animaux ont dû souffrir. Certes, ces produits doivent être étiquetés de manière bien visible depuis 2014, mais le secteur n'applique l'obligation de déclaration que de manière lacunaire. Rien qu'en 2021 et 2022, deux tiers des points de vente contrôlés n'ont pas respecté les dispositions en matière d'étiquetage. Les avertissements et les amendes n'ont pas conduit à des améliorations notables. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'intérieur (DFI) d'élaborer un projet de consultation à ce sujet d'ici fin mars 2024.